



MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

OPINIONS LEGALES

Nouvel égout dans l'avenue Oxenden

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, le 8 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voie.
rie.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, du 23 octobre dernier, un rapport de l'inspecteur de la Cité au sujet de la construction d'un nouvel égout dans l'avenue Oxenden, à partir de l'avenue des Pins jusqu'à la rue Prince-Arthur, ayant été soumis, il fut résolu que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville est obligée de payer le coût de l'égout actuel en grès sur ladite avenue Oxenden.

Pour nous conformer à la demande contenue dans cette résolution, nous avons l'honneur de déclarer que le Bureau de Santé, sur la recommandation de l'Ingénieur Sanitaire de la Ville, a adopté un rapport déclarant qu'il était de l'intérêt de la santé publique de construire un canal d'égout convenable sur l'avenue Oxenden, entre la rue Prince-Arthur et l'avenue des Pins, suivant les dispositions de l'Art. 544, Statut 62 Victoria, chap. 58.

D'un autre rapport du député-inspecteur de la Cité, M. Howard, qui a fait l'estimation du coût de construction de cet égout s'élevant à la somme de \$4,300, il appert que les propriétaires originaires avaient construit sur ladite rue, avant qu'elle fût cédée à la Cité en mai 1905, un égout privé en grès pour la commodité des maisons sur ladite rue; et, en tenant compte de la valeur dudit égout, il déclare que la proportion que lesdits propriétaires auront à payer dans la construction du nouvel égout ne sera que de la somme de \$2,800, la Cité devant payer la différence de \$1,500, pour les lots de coin et pour l'égout existant.

Le rapport ci-dessus est basé sur la loi et les règlements de la Cité, et notamment sur le règlement numéro 191 et ses amendements qui déclarent ce qui suit:

"Lorsqu'il est ordonné qu'un égout public sera fait dans une rue ou ruelle, ou une rue ou ruelle projetée, dans laquelle il existe déjà un égout en brique ou en terre vernissée, lequel a été payé (en tout ou en partie) par les propriétaires, et, sur rapport de l'Inspecteur de la Cité, est jugé bon et suffisant pour les autres besoins desdits propriétaires, mais insuffisant pour les autres besoins d'un égout public, lesdits propriétaires auront droit, sur le montant qui leur sera chargé pour le nouvel égout, à une réduction équivalente à ce qu'ils auront payé pour l'égout original, moins toutefois la dépréciation par l'usage qu'ils en ont eue; pourvu que lesdits propriétaires, dans les deux mois qui suivront le parachèvement dudit égout, aient établi leur droit à cette réduction à la satisfaction de l'Inspecteur de la Cité."

D'après la citation ci-dessus, nous sommes d'opinion que la Cité est obligée de payer le coût de l'égout en grès ac-

Quatrième année
Fourth year NO 45

9 Décembre December 1907

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

LEGAL OPINIONS.

New Sewer in Oxenden Avenue.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, November 8th, 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 23rd of October last, a report from the City surveyor anent the construction of a new sewer in Oxenden avenue, from Pine avenue to Prince Arthur street, having been submitted, it was resolved that the Law Department be asked to give an opinion as to whether the City is obliged to pay the cost of the tile sewer presently laid in said avenue.

In compliance with the demand contained in said resolution, we beg to state that the Board of Health, as recommended by the sanitary engineer of the City, has adopted a report stating it was in the interest of public health that a proper sewer be constructed in Oxenden avenue, between Prince Arthur street and Pine avenue, according to the provisions of Art 544, Statute 62 Victoria, chap. 58.

By another report of the asst. City surveyor, Mr. Howard, who has prepared the estimate for the cost of building the sewer said estimate amounting to \$4,300, it appears that the original proprietors, before the cession to the City, in May 1905, had constructd a private tile drain for the accommodation of houses built in said street; and, taking into account the value of said sewer, Mr. Howard states that the proportion the said proprietors will be called upon to pay for the laying of the new sewer shall be only the sum of \$2,800; the difference \$1,500 to be paid by the City, for corner lots and for the existing sewer.

The above report is based upon the law and the City by-laws, and more particularly on by-law No. 191 and its amendments which read as follows:

"When a public sewer is ordered to be made in a street or lane or projected street or lane, where a brick or tile sewer already exists which was paid for (in whole or in part) by the proprietors, and is reported by the City surveyor as good and sufficient for the wants of said proprietors, but not sufficient for the other purposes of a public sewer, the said proprietors shall be entitled to a reduction in the amount to be charged them for the new sewer, equal to what they paid for the original sewer, less however the tear and wear of the same; provided such proprietors shall, within two months after the completion of said sewer, have established their claim to such reduction to the satisfaction of the City surveyor."

From the above quotation, we are of opinion that the City is obliged to pay the cost of the tile sewer presently

tuellement existant sur ladite avenue, suivant la question qui est posée dans la résolution de votre Commission, et suivant le rapport de l'inspecteur de la Cité.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Cession de certaines rues du quartier St-Denis

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 26 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voie.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 5 novembre courant, sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il a été résolu que le Département en Loi soit prié de donner son opinion afin de savoir comment procéder au sujet d'un rapport de l'inspecteur de la Ville, concernant la cession, par la Compagnie appelée "Amherst Park Land Co." à la municipalité du Sault-au-Récollet, de certaines rues formant maintenant partie du quartier St-Denis.

En réponse aux instructions contenues dans cette résolution, nous avons l'honneur de faire rapport que la Compagnie en question a, avant l'annexion du quartier St-Denis à la Cité de Montréal, offert de céder à la municipalité du Sault-au-Récollet toutes les rues comprises dans le lot du cadastre No 488 de ladite municipalité, et que, par résolution du 9 juillet 1906, cette municipalité a accepté ladite offre, ainsi qu'il appert de la résolution annexée au présent rapport.

Un plan desdites rues a en conséquence été préparé pour former partie des pièces dans cette affaire.

Nous sommes d'opinion que, pour donner suite et effet à cette résolution, votre Commission devra, suivant les précédents établis pour la cession des rues par des particuliers, exiger de la Compagnie "Amherst Park Land" une cession gratuite et sans condition desdites rues ainsi cédées, et ce par résolution régulière du bureau de direction de ladite Compagnie, le tout sujet à la ratification du Conseil de la Cité.

Un contrat notarié devra être fait pour compléter toute cette transaction.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Arrangement entre M. E.-L. Baugh et la ville St-Henri pour macadamiser certaines rues cédées gratuitement

DÉPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 26 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voie.

Messieurs,

Une requête ayant été présentée à la séance de votre Commission, tenue le 8 octobre dernier, par un nommé E.-L. Baugh, demandant que l'arrangement existant entre la ville de St-Henri et M. C.-A. Drummond, comme représentant de la "St. Henry Land Company," pour macadamiser certaines rues cédées gratuitement, et notamment les rues Walnut et Chestnut, soit respecté, et il fut résolu que le Département en Loi soit requis de donner son opinion pour savoir si un tel arrangement a eu lieu à ce sujet, et, si oui, quelle devrait être l'attitude ou la ligne de conduite de la Commission à cet égard.

existing in said avenue, according to the question put in the resolution of your Committee, and according to the City surveyor's report.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Cession of Certain Streets in St. Denis Ward.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, November 26th, 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 5th of November instant, on motion of Ald. Leclaire, it was resolved that the Law Department be asked to give its opinion as to the matter of procedure anent the City surveyor's report concerning the cession by the Amherst Park Land Co. to the municipality of Sault-au-Récollet, of certain streets presently forming part of St-Denis ward.

Relying to instructions contained in said resolution, we beg to report that the Company in question, before the annexation of St. Denis ward to the City, had offered to the municipality of Sault-au-Récollet all the streets included in cadastral lot No 488 of said municipality, and that, by resolution of the 9th July 1906, the above municipality had accepted the said offer, as appears in the resolution annexed to the present report.

A plan of said streets was consequently prepared to form part of the documents in this matter.

We are of opinion that, in order to carry out said proposal and to render it effective, your Committee should, according to precedents established for the cession of streets by private parties, require from the Amherst Park Land Co., that the said streets thus ceded be ceded gratuitously and without conditions and this, by a regular resolution from the board of directors of said Company, the whole subject to the approval of the City Council.

A notarial deed should be drafted in order to complete said transaction.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Agreement between M. E. L. Baugh and the City of St. Henry anent Macadamizing of certain streets.

LAW DEPARTMENT

Montreal, November 26th, 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

A petition having been submitted at the meeting of your Committee, held the 8th of October last, by Mr. E. L. Baugh, asking that the agreement existing between the City of St. Henry and Mr. G. A. Drummond, as representative of the St. Henry Land Company, for the macadamizing of certain streets ceded gratuitously, and more particularly Walnut and Chestnut streets, be respected, it was resolved that the Law Department be asked for its opinion as to whether such an agreement had been made in this connection, and, if so, what should be the attitude of this Committee in the matter.

Il fut de plus résolu qu'instructions soient également données à l'inspecteur de la Cité pour faire rapport sur le tout.

Pour nous conformer à la demande contenue dans cette résolution, nous avons l'honneur de déclarer que nous avons pris connaissance des documents produits à l'appui de cette résolution et, notamment, d'un rapport de M. Séneau, ancien secrétaire de la ville de St-Henri, qui fait maintenant partie de la Cité, dans lequel nous trouvons un exposé de la procédure faite devant le conseil de la municipalité avant son annexation.

D'après une résolution dudit conseil, en date du 27 juin 1899, nous sommes satisfaits qu'il existe un arrangement entre la ville de St-Henri et la "St. Henry Land Co.", en vertu duquel, moyennant la cession gratuite faite par ladite compagnie à ladite ville de St-Henri des rues Walnut et Chestnut, la municipalité de St-Henri s'est engagée à faire tous les travaux de drainage, d'exhaussement et de nivellement dans ces rues au fur et à mesure des besoins, ladite compagnie déclarant en outre qu'elle tenait ladite ville indemne de tous dommages résultant de l'exécution de tels travaux.

Nous sommes en conséquence d'opinion que votre Commission peut donner suite à tel arrangement, le tout sujet à l'approbation de la Cité de Montréal quant à la cession gratuite et sans condition desdites rues.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité,
(Pour les avocats de la Cité).*

I was moreover resolved that the City surveyor be also instructed to report on the matter.

In order to comply with the demand contained in said resolution, we beg to state that we have taken communication of the documents filed in support of said resolution, and particularly of a report from Mr. Séneau, former secretary of the city of St. Henry, now a part of the City of Montreal, in which we find a statement of proceedings made before the Council of the municipality before annexation.

Per a resolution of said Council dated the 27th of June 1899, we are satisfied that there exists an agreement between the town of St. Henry and the St. Henry Land Co. in virtue of which, in consideration of the cession made gratuitously by the said company to the town of St. Henry of Walnut and Chestnut streets, the municipality of St. Henry agreed to have all the draining work, raising and levelling of said streets done as soon as required; the said Company stating moreover, that it would hold the town indemnified from all damages resulting from the execution of said works.

We are therefore of opinion that your Committee could carry out such an agreement; the whole subject to the approval of the City of Montreal aenent the cession of said streets gratuitously and without conditions.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys.)*

Expropriation de la rue Saint-Henri

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 27 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Par résolution du 22 du courant, votre Commission demande ce qu'il faudrait faire pour agir conformément à la loi concernant l'expropriation de la rue Saint-Henri; et nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:

En vertu des dispositions de l'article 56 des amendements à la charte de la dernière session de Québec, la procédure à suivre pour faire l'expropriation de la rue Saint-Henri, entre la rue St-Paul et la rue William, dans le quartier Ste-Anne, serait la suivante:

D'abord, adoption d'un rapport de la Commission des Finances recommandant l'ouverture de ladite rue conformément au plan signé par J.-R. Barlow, daté le 1er mars 1907 et déposé au bureau de l'inspecteur de la Cité, et donnant instructions au notaire et aux avocats de la Cité de préparer un acte notarié pour l'expropriation dudit immeuble, afin de donner un titre parfait à la Cité. Le coût total de cette expropriation ne doit pas excéder \$17,200.

Instructions devront être données de plus aussi à l'inspecteur de la Cité de préparer un rôle de répartition conformément à l'article 450 de la charte de la Cité *mutatis mutandis*.

Le coût de ladite ouverture devra être payé la moitié par la Cité et l'autre moitié au moyen d'une répartition prélevée sur les propriétaires d'immeubles situés dans les limites suivantes, savoir: Du côté Sud de la rue Notre-Dame au côté Nord de la rue des Communes, et du côté Ouest de la rue McGill au côté Est de la rue des Inspecteurs jusqu'à la rue William, et, de là, du côté Est de la rue Dalhousie à la rue des Communes, le tout conformément aux dispositions de l'article 56 précité.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les avocats de la Cité).*

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 27th. 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

Per resolution of the 22nd instant, your Committee asked what should be done in order to act legally concerning the expropriation of St. Henry street, and we beg to report as follows:

In virtue of the provisions of Article 56, of amendments made to the Charter at the last session of the Legislature, the procedure to be adopted for the expropriation of St. Henry street, between St. Paul street and William street, in St. Ann's ward, is the following:

First, to adopt a report from the Finance Committee recommending the opening of said street in conformity with the plan signed by J. R. Barlow, dated the 1st of March 1907, and deposited in the office of the City surveyor, and giving instructions to the City notary and attorneys to prepare a notarial deed for the expropriation of said immovable property in order to give the City a perfect title. The total cost of said expropriation not to exceed \$17,200.

Instructions should, moreover, be given to the City surveyor to prepare an apportionment roll according to article 450 of the City charter, *mutatis mutandis*.

The cost of said opening shall be paid one-half by the City and the other half by an apportionment levied on real estate owners situated within the following limits, to wit: On the south side of Notre Dame street north side of Common street, and on the west side of McGill street, west side of McGill street, west side of Inspectors street up to William street, and, thence on the east side of Dalhousie street up to Common street, the whole in conformity with the provisions of article 56 above cited.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).*

**Publication des annonces reçues des départements
le vendredi et le samedi, dans le
"Bulletin" et l'"Opinion"**

DEPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 27 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de l'Hôtel de Ville.

Messieurs,

A la séance de votre Commission, tenue le 20 novembre courant, il fut proposé par M. l'échevin Gadbois que le greffier de la Ville reçoive instruction de publier les annonces de fin de semaine, c'est-à-dire les annonces qu'il recevra des départements les vendredis et les samedis, dans les journaux hebdomadaires suivants: *Le Bulletin* et *L'Opinion*, sans pour cela discontinuer la publication de ces mêmes annonces dans les journaux quotidiens dans lesquels elles sont actuellement publiées.

Cette proposition de M. l'échevin Gadbois ayant été référée aux avocats de la Ville pour savoir si elle pouvait être adoptée sans contravention à l'article 533 de la Charte, amendé en 1904, nous sommes d'avis qu'en l'adoptant votre Commission ne se soumettra pas à l'article 533 de la Charte, tel qu'amendé en 1904.

En effet cet article décrète que lorsqu'il sera nécessaire qu'un avis public ou spécial quelconque soit donné en vertu de la loi par la voie des journaux, cet avis, nonobstant toute disposition statutaire à ce contraire, ne devra être publié qu'une fois en français et en anglais dans la *Gazette Municipale*, et qu'une fois dans deux journaux français et deux journaux anglais publiés dans la Cité.

Or, il appert de la proposition soumise que les annonces dont il y est question, autre leur publication dans les journaux quotidiens, tel qu'actuellement, devront être aussi publiées dans deux autres journaux hebdomadaires, savoir *Le Bulletin* et *L'Opinion*.

Force nous est donc de conclure que la publication telle que proposée des annonces reçues des départements les vendredis et samedis, serait en contravention aux dispositions de la Charte.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Engagement de M. C. Smith comme assistant-rédacteur de la "Gazette Municipale"

DEPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 29 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de l'Hôtel de Ville.

Messieurs,

Conformément à une résolution de votre Commission en date du 27 courant, nous avons pris connaissance des documents ci-joints, savoir: rapport du directeur de la *Gazette Municipale* et extrait des minutes de l'assemblée de la Commission de l'Hôtel de Ville, tenue le 27 novembre courant, concernant l'engagement de M. Clifford Smith comme assistant-rédacteur de la *Gazette Municipale*, et nous avons l'honneur de faire rapport:

Que votre Commission, en préparant son budget de l'année, peut légalement renouveler l'engagement de M. Smith comme assistant-rédacteur de la *Gazette Municipale*, et ce aux conditions qu'elle jugera à propos de fixer.

Il s'agit d'un contrat d'ouvrage d'une nature spéciale, qui est dans les attributions de la Commission de l'Hôtel de Ville à qui a été confiée l'administration du département de la *Gazette Municipale*.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité.)

**Publishing of Advertisements received from
Departments on Friday or Saturday, in
the "Bulletin" and the "Opinion."**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 27th. 1907.

To the Chairman and Members of the City Hall Committee.

Gentlemen,

At the meeting of your Committee held the 20th of November instant, Ald. Gadbois moved, that the City clerk be instructed to publish advertisements of the week end, that is to say advertisements he may receive from departments on Fridays or Saturdays, in the following weekly newspapers: *Le Bulletin* and *L'Opinion*, without therefore interrupting the publishing of the same advertisements in the daily newspapers in which they are now published.

Ald. Gadbois' motion was referred to the City attorneys to ascertain whether it could be adopted without transgressing article 533 of the Charter, amended in 1904: we are of opinion that by adopting same, your Committee would not submit to article 533 of the Charter, as amended in 1904.

In fact, the said article enacts that whenever it is necessary that any public or special notice be given in virtue of the law in the newspapers, such notice, notwithstanding any statutory provision to the contrary, shall be published once only in French and English in the *Municipal Gazette*, and once in two French and in two English newspapers published in the City.

Now, it appears in the motion submitted that the advertisements in question, besides being published in the daily papers, as presently done, shall also be published in two other weekly newspapers, to wit, in the *Bulletin* and *L'Opinion*.

So we are obliged to conclude that the publishing, as proposed, of advertisements received from departments on Fridays or Saturdays, would be contrary to the provisions of the Charter.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

**Mr. C. Smith's engagement as Assistant-Editor of
the "Municipal Gazette."**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 29th. 1907.

To the Chairman and Members of the City Hall Committee.

Gentlemen,

In conformity with a resolution of your Committee, dated the 27th instant, we have taken communication of the hereto annexed documents, to wit: report of the editor of the *Municipal Gazette*, and extract from the minutes of a meeting of the City Hall Committee, held the 27th of November inst. concerning Mr. Clifford Smith's engagement as assistant-editor of the *Municipal Gazette*, and we beg to report as follows:

Your Committee, when preparing their annual budget, may legally renew the engagement of Mr. C. Smith as assistant-editor of the *Municipal Gazette*, upon such conditions as they may deem advisable.

The contract in connection with such engagement is for work of a particular nature, and within the province of the City Hall Committee, who have been entrusted with the management of the *Municipal Gazette* department.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,
Chief City Attorney and Counsel,
(For the City Attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 21 novembre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette et Robillard.

1.—Les minutes de la séance précédente sont lues et adoptées après qu'en ont été ratifiées les mots suivants, relatifs à la requête de la "S. Carsley Company, Limited" demandant la permission de modifier et d'agrandir une écurie située sur la rue Concorde:

"Attendu que l'écurie projetée aurait pour effet de nuire aux propriétaires et aux locataires qui résident dans les environs de ladite rue Concorde."

2.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$668 du crédit affecté aux boyaux et bâches, et d'appliquer ce montant aux items suivants:

Deux échelles à extension de cinquante-cinq pieds,	\$528
à \$264 chacune.	\$264 each.
Quatre extincteurs portatifs, à \$35 chacun.	140
	\$668

Résolu: De souscrire à ce rapport et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

3.—Soumis et lu un rapport du Département en Loi, au sujet de la faction des pompiers dans les théâtres durant les représentations.

Déposé sur le bureau.

4.—Soumis et lu un rapport du surintendant du service des Alarms d'incendie, informant la Commission que deux chevaux sont impropre au service, et suggérant que le plus vieux de ces chevaux soit abattu et l'autre vendu à l'encan.

M. l'échevin Lavallée.

Propose: De vendre à l'encan ces deux chevaux de couleur baie et brune, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

Ladite proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Robillard, Laviolette, Lavallée—3.

Contre: David, Stearns, Yates—3.

Ladite proposition est ainsi négativée.

M. l'échevin Stearns propose alors, et il est

Résolu: De vendre à l'encan le cheval brun en question, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

M. l'échevin Stearns

Propose: Que le cheval bai qui, suivant le rapport du surintendant, est impropre au service à cause de son âge, soit abattu, pourvu qu'on obtienne un certificat du médecin-vétérinaire du département établissant que ledit cheval est trop vieux et impropre à tout service quelconque.

Ladite proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Robillard, David, Stearns, Yates—4.

Contre: Laviolette, Lavallée—2.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

5.—Soumise et lue une requête de M. James Ballantyne, demandant la permission d'ériger une chaudière à vapeur de 60 chevaux-vapeur au No 551 de la rue Ste-Catherine-Ouest, pour fins de chauffage.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 21st of November.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette and Robillard.

1.—The minutes of the previous meeting were read and adopted, after having struck the following words concerning the petition of the S. Carsley Company, Limited, asking for permission to modify and extend a stable on Concord street:

"Whereas the proposed stable would cause a nuisance to proprietors and tenants residing in the vicinity of said Concord street."

2.—Submitted a report from the chief or the Fire department, recommending that a sum of \$668 be varied from appropriation voted for hose and covers and apply said amount to the following items:

Two extension ladders, fifty-five feet in length at	\$528
\$264 each.	\$264 each.
Four hand extinguishers at \$35 each.	140
	\$668

Resolved: To concur in said report and that a report be made to Council accordingly.

3.—Submitted and read a report from the Law Department anent the service of firemen in theatres during entertainments.

Laid on the table.

4.—Submitted and read a report from the superintendent of the Fire Alarm department, informing the Committee that two horses were unfit for service, and suggesting that the older of said horses be slaughtered and the other sold at public auction.

Ald. Lavallée

Moved: That both horses, a bay and a brown, be sold at public auction and that a report be made to Council accordingly.

Said motion being put, the Committee divided:

Yea: Robillard, Laviolette and Lavallée—3.

Nays: David Stearns and Yates—3.

So the said motion was lost.

Ald. Stearns then moved, and it was

Resolved: That the brown horse in question be sold and that a report be made to Council accordingly.

Ald. Stearns

Moved: That the bay horse which, according to the superintendent's report was unfit for service on account of old age, be slaughtered, provided a certificate from the department's veterinary surgeon be obtained, showing that said horse is too old and unfit for any service whatever.

The said motion being put, the Committee divided:

Yea: Robillard, David, Stearns, Yates—4.

Nays: Laviolette, Lavallée—2.

So the said motion was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

5.—Submitted and read a petition from Mr. James Ballantyne, for permission to erect a 60 horse-power steam boiler, at No. 551 Ste. Catherine street west, for heating purposes.

Referred to the Building inspector.

6.—M. l'échevin J.-H. Nault se présente devant la Commission au nom de plusieurs citoyens qui résident dans la ruelle St-David; et il demande qu'une lumière soit placée dans cette ruelle.

Question renvoyée au surintendant de l'Eclairage avec instruction de visiter la ruelle en question, et de préparer un rapport pour la prochaine assemblée.

7.—Soumis et lu un avis de privilège de fournisseur, signifié à la Ville de la part de MM. F. Tremblay & Cie, au montant de \$2,505, pour fourniture de matériaux à M. Aimé Julien, entrepreneur, ces matériaux devant être employés à la construction de la caserne No 5 rue Berthelet.

Résolu: De déposer aux archives une copie de cet avis, et de renvoyer ledit avis au trésorier de la Cité.

8.—Soumise et lue une lettre de M. N.U. Lacasse, avocat, au sujet d'une plainte déposée devant la Cour du Recorder par M. A. Chevalier contre Dame E. Dufort, relativement à un permis de construction.

Résolu: De renvoyer cette lettre à l'inspecteur des Édifices avec instruction de répondre à chacune des accusations articulées dans ladite lettre, et de produire tous les documents concernant la plainte, si l'y en a.

9.—Soumise et lue une lettre de M. Alex. Desmarreau, offrant à la Commission une bâtie, située à Youville, quartier St-Denis, pour y placer une caserne de pompiers.

Différée jusqu'à la prochaine assemblée pour plus amples renseignements.

Ajournement.

Z.S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 21 novembre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette et Robillard.

Re Règlement concernant l'organisation du service des Incendies et du service des Alarmes d'incendie.

Après mûre considération et certains amendements au dit règlement, il est

Résolu: Que le règlement projeté, tel que rédigé par la Commission, soit imprimée et soumis au Conseil aussi tôt que possible.

Ajournement.

Z.S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 27 novembre. (Assemblée adjournée).

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Lévy, J.-B.A. Martin et Ward.

HOTEL DE VILLE

1.—Conformément à la résolution adoptée à la dernière séance de cette Commission, le président du Cercle Saint-Henri a soumis à M. le président de cette Commission les conditions suivantes auxquelles le Cercle serait disposé à louer la salle municipale de Saint-Henri, pour ses réunions, comme par le passé: \$15 par mois pour l'usage public de ladite salle deux ou trois fois par mois et pour l'usage à volonté de la petite pièce adjacente à la scène, les soirs où la salle ne sera pas louée à d'autres personnes ou sociétés.

M. le président présente un rapport verbal en ce sens.
M. l'échevin Ward

Propose: De louer, moyennant \$15 par mois, la salle municipale de Saint-Henri au Cercle Saint-Henri trois soirs par mois, et que le bail de cette location soit soumis à

6.—Ald. J.-H. Nault appeared before the Committee on behalf of several citizens residing in St. David lane, and he asked that a light be placed in said lane.

Referred to the Light superintendent with instructions to visit said lane and report for next meeting.

7.—Submitted and read a notice of privilege of supplier, served upon the City, from Messrs. F. Tremblay & Co., mentioning the sum of \$2,505 for supply of materials to Mr. Aimé Julien, contractor, said materials to be used in the building of No. 5 fire station, Berthelet street...

Resolved: That a copy of said notice be filed of record and that the notice itself be referred to the City treasurer.

8.—Submitted and read a letter from Mr. N. U. Lacasse, attorney ,anent a complaint laid before the Recorder's Court by Mr. A. Chevalier against Mrs. E. Dufort concerning a building permit.

Resolved: That said letter be referred to the Building inspector and that he be instructed to answer each of the charges formulated in said letter, and to file all the documents pertaining to said complaint, if there are any.

9.—Submitted and read a letter from Mr. Alex. Desmarreau, offering to the Committee a building located in Youville, St. Denis ward, for establishing therein a fire station.

Deferred until next meeting for further information.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of a special meeting held the 21st November.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette and Robillard.

Re By-Law concerning the organization of the Fire and Fire Alarm departments.

After due consideration and certain amendments having been made to the said by-law, it was

Resolved: That the proposed by-law as drafted by the Committee be printed and submitted to Council as soon as possible.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

CITY HALL COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 27th of November.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Lévy, J.-B.A. Martin and Ward.

CITY HALL

1.—In conformity to the resolution adopted at this Committee's last meeting, the president of the "Cercle St. Henri" submitted to the chairman of this Committee the following conditions upon which the "Cercle" would rent the St. Henry town hall, for its entertainments, as heretofore: \$15 per month for the public use of said hall, twice or thrice a month and for the use, at all times, of the small room adjoining the stage, on the evenings when the hall will not be rented to other parties.

The chairman submitted a verbal report in that sense.

Ald. Ward

Moved: That the municipal hall of St. Henry be rented to the "Cercle St. Henri" for three nights per month, and

cette Commission avant d'être signé par les parties intéressées.

La Commission se partage sur cette proposition:

Pour: Ward, Martin—2.

Contre: Giroux, DeSerres, Lévy—3.

Ladite proposition est ainsi négativée, et il est

Résolu: En conséquence.

"GAZETTE MUNICIPALE"

2.—Soumis et lu un rapport de la sous-commission de la *Gazette Municipale* recommandant d'adjudiquer au plus bas soumissionnaire, qui est la Compagnie de Publications Commerciales, le contrat pour l'affermage de la *Gazette Municipale* pendant cinq années aux conditions formulées dans ledit rapport de la sous-commission de la *Gazette Municipale*.

Adopté.

CRÉDITS

3.—Etant étudiée la réquisition des crédits pour l'exercice 1908, et étant pris en considération, dans la réquisition des crédits pour le service de la *Gazette Municipale*, l'item "C. Smith, assistant, \$1,000", le directeur de la *Gazette Municipale* est prié de produire la résolution comportant l'engagement dudit M. Smith, de définir les fonctions qu'il remplit comme employé municipal, de se prononcer sur sa compétence et d'indiquer les règles du Conseil auxquelles il est soustrait.

Le directeur de la *Gazette Municipale* ayant répondu à ces questions,

M. l'échevin Martin

Propose: Que M. C. Smith soit réengagé aux mêmes conditions que l'an dernier.

La Commission se partage sur cette proposition:

Pour: Martin—1.

Contre: Lévy—1.

MM. les échevins DeSerres, Giroux et Labrecque s'absentent, et la proposition est déclarée négativée.

Un débat s'engageant, M. l'échevin Lévy

Propose: Que soit repris le vote qui vient d'être donné sur la proposition de M. l'échevin Martin.

M. l'échevin DeSerres propose en

Amendement: Que soit suspendu jusqu'à la prochaine réunion de cette Commission l'item concernant l'engagement de M. C. Smith comme assistant à la *Gazette Municipale*, et que, dans l'intervalle, le directeur de la *Gazette Municipale* soit prié de mettre par écrit les réponses qu'il a verbalement données à cette Commission relativement à l'engagement, aux fonctions, à la compétence et aux priviléges dudit M. Smith, de présenter son rapport aux avocats de la Ville en les invitant à faire tenir à cette Commission, pour sa prochaine réunion qui aura lieu vendredi après-midi, le 29 du courant, leur opinion sur la question de savoir si cette Commission peut légalement renouveler l'engagement de M. C. Smith comme assistant à la *Gazette Municipale*.

La Commission se partage sur ledit amendement:

Pour: DeSerres, Lévy, Giroux, Labrecque—4.

Contre: Martin—1.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

La séance est alors adjournée à vendredi, 3 heures p.m.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 29 novembre. (Assemblée adjournée)

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Lévy, J.-B.-A. Martin, Ward et Gadbois.

HOTEL DE VILLE

1.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et de Statistiques (assemblée du 15 novembre) demandant que soit mis à la disposition de cette Commission le bureau actuellement occupé par le docteur Mackay.

Déposé sur le bureau.

2.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et de Statistiques demandant un téléphone au domicile de M. L.-F. Robert, inspecteur des boulangeries, 66, Parc La Fontaine.

that the lease be submitted to this Committee before it is signed by interested parties.

The Committee divided:

Yea: Ward and Martin—2.

Nays: Giroux, DeSerres, Lévy—3.

So the said motion was lost, and it was

Resolved: Accordingly.

"MUNICIPAL GAZETTE"

2.—Submitted and read a report from the sub-committee of the *Municipal Gazette*, recommending that the contract for the leasing of the *Municipal Gazette* for a period of five years on the conditions formulated in said report, be awarded to the lowest tenderer, the Trades Publishing Co. Carried.

APPROPRIATIONS

3.—The appropriations required for the year 1908 being considered, and item "C. Smith, Assistant, \$1,000" in the requisition for the *Municipal Gazette*, being submitted, the editor of the *Municipal Gazette* was requested to file the resolution containing the engagement of said Mr. Smith, to define the duties he performs as civic employee, to state whether he is competent or not, and to indicate the rules of Council to which he does not comply with.

The editor of the *Municipal Gazette* having replied to said questions,

Ald. Martin

Moved: That Mr. C. Smith be reengaged on the same conditions as last year.

The Committee divided:

Yea: Martin—1.

Nay: Lévy—1.

Ald. DeSerres, Giroux and Labrecque abstained from voting; so the motion was lost.

A debate arising.

Au. Lévy

Moved: That the vote just given on Ald. Martin's motion be reconsidered.

Ald. DeSerres moved in

Amendment: That the item of Mr. C. Smith's engagement, as assistant to the *Municipal Gazette*, be suspended until next meeting, and that, in the meantime, the editor of the *Municipal Gazette* be instructed to put in writing the replies he verbally stated to this Committee concerning the engagement, duties, competency and privileges of said Mr. Smith, and report to the City attorneys, asking them to transmit to this Committee, for its next meeting, on Friday afternoon, the 29th instant their opinion as to whether this Committee can legally renew the engagement of Mr. C. Smith as assistant to the *Municipal Gazette*.

The Committee divided on said amendment:

Yea: DeSerres, Lévy, Giroux, Labrecque—4.

Nay: Martin—1.

The said amendment was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

The meeting was then adjourned until Friday, at 3 o'clock p.m.

* * *

Report of adjourned meeting held the 29th of November.

Present: Au. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Lévy, J. B. A. Martin, Ward and Gadbois.

CITY HALL

1.—Submitted an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee (meeting of the 15th of November), asking that the office presently occupied by Dr. Mackay be placed at their disposal.

Laid on the table.

2.—Submitted and read an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee asking that a telephone be placed at Mr. L. F. Robert's residence, bread inspector, 66 La Fontaine Park.

A la recommandation de M. l'échevin Lévy, cette requête est accordée.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

3.—M. l'échevin L.-A. Lapointe se présente devant la Commission au sujet de la codification de la charte de la Ville et de ses derniers amendements (sanctionnés par la Législature depuis 1904), codification ordonnée par le Conseil; et il prie cette Commission de faire diligence pour que la réimpression de la charte ne retarde point.

Le commis des Impressions et de la Papeterie soumet un état établissant que le coût de la réimpression de 1,500 exemplaires français et de 1,000 exemplaires anglais de la charte coûtera environ \$2,500.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$2,500 pour la codification de la charte de la Ville et de ses derniers amendements, conformément à la résolution du Conseil en date du 4 novembre courant.

4.—M. H. Gervais, C.R., présente à la Commission M. A. de Grandpré qui lui offre en vente une carte détaillée de la Ville de Montréal et des banlieues, au prix de \$1 l'exemplaire en feuille, et de \$2 l'exemplaire monté.

Question différée.

5.—Le sous-greffier de la Ville présente à la Commission deux contrats qui devraient avoir été respectivement signés par la Compagnie de Publications Commerciales et par M. A.-P. Pigeon, le premier pour l'entreprise de l'impression de la *Gazette Municipale* en 1907, et le second pour l'impression des rapports annuels en 1907. Le sous-greffier ajoute que, malgré des avis répétés, les parties n'ont pas encore signé ces contrats qui auraient cependant dû recevoir leurs signatures avant d'être exécutés.

Résolu: D'informer les parties intéressées que cette Commission ne signera en leur faveur aucun mandat se rattachant aux contrats en question avant que ces contrats n'aient été dûment signés.

6.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi, déclarant qu'aux termes de l'article 533 de la charte, amendé en 1904, la publication des annonces de fin de semaine dans certains journaux hebdomadaires, en outre de leur publication actuelle dans les journaux quotidiens, serait en contravention avec les dispositions de la charte.

Déposée aux archives.

CRÉDITS

7.—Etant reprise l'étude des crédits requis par cette Commission pour le prochain exercice, des lettres sont soumises et lues de la part des femmes préposées au nettoyage des bureaux, de MM. J.-G. Paquette, Chs.-E. Gagnon, R. Lalonde, Ernest Lapointe et Sévère Picard qui demandent une augmentation de salaire.

Déposées sur le bureau.

Conformément à la résolution adoptée à la dernière séance de cette Commission, est soumis et lu un rapport du directeur de la *Gazette Municipale* sur l'engagement, les fonctions, la compétence et les priviléges de M. C. Smith, assistant à la *Gazette Municipale*. Est également soumise et lue une opinion du Département en Loi avisant cette Commission qu'elle peut légalement renouveler l'engagement dudit M. Smith aux conditions qu'elle jugera à propos de fixer.

Ce rapport et cette opinion sont déposés aux archives, et M. l'échevin Martin

Propose: Que M. C. Smith soit réengagé comme assistant à la *Gazette Municipale*, à raison de \$1,000 par année.

M. l'échevin Giroux propose en

Amendement: Que le salaire de M. C. Smith soit porté à \$1,200 par année.

Ledit amendement est adopté, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Labrecque dissident).

M. l'échevin Labrecque étant appelé au dehors, M. l'échevin Lévy occupe le fauteuil de la présidence.

L'étude des crédits s'étant terminée, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant, pour l'exercice 1908, un crédit de \$92,328, d'après la réquisition détaillée annexée.

Ajournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

Upon the recommendation of Ald. Lévy, the request was granted.

PRINTING AND STATIONERY.

3.—Ald. L. A. Lapointe appeared before the Committee anent the codification of the City charter and of its last amendments (sanctioned by the Legislature since 1904), codification ordered by Council; and asked the Committee to make haste in order that the reprinting of the Charter be not delayed.

The Printing and Stationery clerk submitted a statement showing that the cost of reprinting 1,500 French and 1,000 English copies of the charter would amount to about \$2,500.

Resolved: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$2,500 to codify the City charter and its amendments, according to the resolution of Council dated the 4th November instant.

4.—Mr. H. Gervais, C.R., introduced to the meeting Mr. A. de Grandpré who offered to sell a detailed map of the City of Montréal and its suburbs, at the price of \$1.00 for unmounted copy, and \$2.00 per mounted copy.

Considered deferred.

5.—The asst. City clerk submitted to the Committee two deeds which should have been signed respectively by the Trades Publishing Co. and by Mr. A. P. Pigeon, the first one for the printing of the *Municipal Gazette* in 1907, and the second for the printing of annual reports in 1907. The asst. City clerk added, that although repeated notices had been given to the parties, they had not yet signed the said deeds which should have been signed before the work was done.

Resolved: That the parties be informed that the Committee would not sign any warrant in their favor in connection with said contracts before they are duly signed.

6.—Submitted and read an opinion from the Law Department stating that, according to article 533 of the charter, amended in 1904, the printing of advertisements of the end of the week, in certain weekly newspapers, besides their printing in the daily newspapers would be in contravention with the provisions of the charter.

Filed of record.

APPROPRIATIONS

7.—The requisitions for next year's appropriations being again considered, letters were submitted from women employed for the cleaning of offices, and from Messrs. J. G. Paquette, Chs. E. Gagnon, R. Lalonde, Ernest Lapointe and Sévère Picard asking for increases of salary.

Laid on the table.

In conformity with the resolution adopted at the last meeting of the Committee, submitted and read a report from the editor of the *Municipal Gazette* as to the engagement, duties, competency and privileges of Mr. C. Smith, assistant editor of the *Municipal Gazette*.

Submitted also an opinion from the Law Department advising the Committee that they could legally renew the engagement of Mr. Smith on the conditions they may deem advisable to fix.

The report and opinion were filed of record, and Ald. Martin

Moved: That Mr. Smith be reengaged as assistant editor of the *Municipal Gazette* at \$1,000 per annum.

Ald. Giroux moved in

Amendment: That Mr. Smith's salary be fixed at \$1,200 per annum.

The said amendment was carried, and it was

Resolved: Accordingly. (Ald. Labrecque dissenting).

Ald. Labrecque being called away, Ald. Lévy took the chair.

The consideration of requisitions of the Committee being completed, it was

Resolved: That a report be made to Council asking, for the year 1908, appropriations amounting to \$92,328, as per detailed annexed requisition.

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 28 novembre

Sont présents: MM. les échevins Robillard, président, Major, Laviolette, Stearns, Molson, Lavallée, DeSerres.

1.—Soumis un rapport du surintendant du parc Mount Royal, informant la Commission que M. I. Robinson, un ancien employé du parc, est malade depuis les trois dernières semaines et n'est pas encore capable de reprendre son travail.

Résolu: De payer le salaire dudit employé durant sa maladie.

2.—Soumise une lettre de M. Geo. Groves, qui demande la position de surintendant de l'Ile Ste-Hélène.

Résolu: D'informer M. Groves que ladite position n'est pas vacante.

3.—M. l'ex-échevin D. Tansey se présente devant la Commission, au nom d'un grand nombre de personnes qui résident à la Pointe Saint-Charles, et demande de convertir en parc public l'emplacement du vieux marché Saint-Gabriel.

Il déclare que tous les habitants de cette partie de la Ville s'opposent à ce que cette place soit divisée et vendue comme lots à bâtir. Ils s'opposent aussi à ce qu'elle soit maintenue comme terrain de jeu public.

M. le président assure M. Tansey que la question sera prise en sérieuse considération.

Le surintendant des Squares est alors prié de préparer un rapport sur ce qui devrait être fait à ce sujet.

4.—M. Arthur Lamalice se présente devant la Commission, au nom de l'Union des Raquetteurs du Canada, et demande la permission d'ériger une glissoire pour traînes sauvages sur cette partie du parc Mont-Royal connue sous le nom de Ferme Fletcher, à partir du coin de la rue Rachel et de l'avenue Esplanade en allant sur une ligne diagonale vers le coin des avenues Esplanade et Mount-Royal.

M. Lamalice soumet un plan de ladite glissoire.

Et un débat s'engageant,

Après explications des représentants du quartier Saint-Jean-Baptiste, MM. les échevins Leclaire et Proulx,

M. l'échevin Lavallée propose et il est

Résolu: D'accorder la permission demandée, pour cet hiver seulement, pourvu que l'Union des Raquetteurs du Canada soit responsable de tous dommages pouvant résulter de l'existence de la glissoire, et donne des garanties à la Ville à cet effet. De plus, la Commission des Parcs se réserve le droit d'annuler cette permission sans que l'Union des Raquetteurs ait droit à aucune compensation quelconque. De plus, ladite glissoire devra être enlevée à bonne heure, au printemps, et le parc remis dans son état primitif.

5.—Soumise une lettre de la "Montreal Light, Heat and Power Co." qui demande la permission d'ériger des poteaux à la tête de la rue Peel, sur le parc Mont-Royal.

Renvoyée au surintendant du parc Mont-Royal avec prière de préparer un rapport.

6.—Soumise une lettre de la Congrégation des Juifs roumains, au sujet de sa demande de construire une synagogue à l'angle de la rue Chenneville et du square Dufferin, avec entrée sur le square Dufferin.

Sur recommandation du surintendant Pinoteau, il est

Résolu: D'acquiescer à cette demande aux conditions suivantes:

(a) Ladite Congrégation des Juifs roumains devra border de pierre et pavé en asphalte l'allée du square Dufferin en face de la synagogue projetée, sous la surveillance et à la satisfaction du surintendant des Squares;

(b) Ladite Congrégation devra aussi maintenir en bon ordre le gazon en face de ladite synagogue à la satisfaction du surintendant des Squares;

(c) Ladite Congrégation, en considération de cette permission, devra payer à la Ville de Montréal un loyer annuel de \$1.00, ladite somme devant être payée annuellement au bureau du trésorier de la Ville et d'avance;

(d) La Ville de Montréal se réserve le droit de rescinder la permission en tout temps, en donnant à ladite Congrégation des Juifs roumains un avis par écrit à cet effet,

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held the 28th of November.

Present: Ald. Robillard, chairman, Major, Laviolette, Stearns, Molson, Lavallée, DeSerres.

1.—Submitted a report from the superintendent of Mount Royal Park, informing the Committee that Mr. I. Robinson, an old employee of the park had been sick for the last three weeks and is still unable to work.

Resolved: To pay the salary of said employee during his illness.

2.—Submitted an application from Mr. Geo. Groves for the position of superintendent of Ste. Helen's Island.

Resolved: To inform Mr. Groves that said position is not vacant.

3.—Ex-Ald. D. Tansey appeared before the Committee on behalf of a large number of residents of Point St. Charles and asked that the old St. Gabriel market place be converted into a public park.

He stated that all the residents in that portion of the City objected to said place being subdivided and sold as building lots. They were also opposed to the same being maintained as a public play ground.

The chairman informed Mr. Tansey that the question would be taken into serious consideration.

The superintendent of Squares was then instructed to report as to what should be done in this connection.

4.—Mr. Arthur Lamalice appeared before the Committee on behalf of l'Union des Raquetteurs du Canada, and asked permission to erect a toboggan slide on that part of Mount Royal Park known as Fletcher's Field, starting from corner of Rachel and Esplanade avenue, going in a diagonal line towards the corner of Esplanade and Mount Royal avenues.

Mr. Lamalice submitted a sketch of the proposed slide. And a debate arising.

After explanations from the representatives of St. Jean-Baptiste ward, Aldermen Leclaire and Proulx,

Ald. Lavallée moved, and it was

Resolved: That the permission sought for be granted for this winter only, provided l'Union des Raquetteurs du Canada shall be responsible for all damages resulting from the existence of the slide, and shall give guarantee to this effect to the City. The Parks Committee, moreover, reserving the right to cancel this permission, and the said Union des Raquetteurs shall not be entitled to any compensation whatever on this account.

The said slide to be removed early next spring and the park restored in its original condition.

5.—Submitted a letter from the M. L. H. & P. Co., for permission to erect poles at the head of Peel street on Mount Royal Park.

Referred to the superintendent of Mount Royal Park for a report.

6.—Submitted a letter from the Roumanian Jews Congregation in connection with their demand for permission to erect a synagogue corner of Chenneville street and Dufferin square, with entrance on Dufferin Square.

On recommendation of superintendent Pinoteau, it was

Resolved: That the permission sought for be granted on the following conditions:

(a) The Roumanian Jews Congregation to lay a curbstone and pave in asphalt the alley on Dufferin square in front of the proposed synagogue, under the supervision and to the satisfaction of the superintendent of Squares.

(b) The said Congregation to keep in good condition the grass plot in front of said synagogue, to the satisfaction also of the superintendent of Squares.

(c) The said Congregation to pay to the City of Montreal in consideration for this permission an annual rental of \$1.00, said sum to be payable in the office of the City treasurer annually and in advance.

(d) The City of Montreal reserving the right to revoke the said permission at any time by giving to the said Roumania Jews Congregation a notice in writing to that effect.

trois jours d'avance; et, au cas où ladite Congrégation n'enlèverait pas immédiatement l'entrée érigée sur le square Dufferin, la Ville aura le droit de la faire enlever aux frais et dépens et aux risques et périls de ladite Congrégation;

(e) La présente permission sera personnelle et cessera si la synagogue projetée est vendue ou si elle sert à toute autre fin qu'à celle du culte.

7.—Soumise une lettre de M. le président du comité des améliorations civiques de l'Association des Architectes de la Province de Québec, demandant que lui soit payé le montant de \$500 que la Ville lui a voté dans le but de permettre audit comité de retenir les services d'un dessinateur, de se procurer les niveaux nécessaires et d'exécuter les travaux requis afin de mettre devant le Conseil un plan intellligible des améliorations civiques.

Résolu: De payer ledit montant à M. J.-Rawson Gardiner, architecte, trésorier de l'Association des Architectes, pour servir aux fins ci-dessus.

8.—La Commission étudie alors les crédits requis pour le prochain exercice pour l'administration des divers parcs et squares sous son contrôle.

Résolu: De demander les crédits suivants:

Parcs et squares en général	\$47,748.25
Parc Mont-Royal.	28,713.00
Île Sainte-Hélène.	9,393.00
Dépenses générales.	100.00
Total.	\$85,954.25

M. l'échevin Major

Propose: Que les quatre jardiniers des serres du parc La Fontaine, qui sont payés semi-mensuellement, soient placés sur la liste des employés permanents.

Ladite proposition est négativée sur division des voix.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

RECONSTRUCTION DU MARCHE PUBLIC A BESTIAUX DE L'EST

Compte rendu de l'assemblée conjointe des Commissions des Finances et des Marches, tenue le 30 novembre

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Payette, Sadler, L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Séguin, Bumbray.

Sont aussi présents: MM. L.-J. Ethier, avocat de la Ville, D. McNicoll, vice-président de la Compagnie du Pacifique Canadien, R. Paradis, avocat de ladite Compagnie, et R.-A. Dunton, notaire.

La Commission procède de nouveau à l'étude du projet de contrat ou arrangement, préparé par M. R.-A. Dunton, notaire, devant être passé entre la Ville et la Compagnie du Pacifique Canadien, relativement à l'échange de terrains et à la reconstruction du marché à Bestiaux de l'Est.

Après avoir étudié, clause par clause, le contrat en question et après y avoir fait quelques modifications, il est unanimement

Résolu: Que ledit contrat soit présenté au Conseil pour être ratifié, et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 2 décembre.

M. l'échevin DeSerres, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

three day in advance, and in case the said Congregation does not remove the entrance erected on Duffering Square immediately the City shall have the right to cause the same to be removed at the cost and expense, risks and perils of the said Congregation.

(e) The present permission shall be personal and shall cease if the proposed synagogue is sold or used for anything else that religious purposes.

7.—Submitted a letter from the chairman of the Civic Improvement Committee of the Province of Quebec Association of Architects, asking payment of the amount of \$500 voted by the City for the purpose of allowing said Committee to obtain the services of a draughtsman, procure necessary levels and other necessary works required in order to lay before the City Council a comprehensive scheme of civic improvements.

Resolved: That said amount be paid to Mr. J. Rawson Gardiner, architect, treasurer of the Association of Architects, to be used as aforesaid.

8.—The Committee then considered the appropriations required next year for the administration of the several parks and squares under their contract.

It was

Resolved: To ask the following amounts:

Parks and squares in general.	\$47,748.25
Mount Royal park.	28,713.00
Ste. Helen's Island.	9,393.00
General contingent.	100.00

Total. \$85,954.25

Ald. Major moved

That the four gardeners at the green house La Fontaine Park be put on the list of permanent employees who are paid semi monthly.

Lost on division.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

RECONSTRUCTION OF THE EASTERN PUBLIC CATTLE MARKET.

Report of joint meeting of the Finance and Market Committees, held the 30th of November.

Present: Ald. Duquette, chairman, Payette, Sadler, L. A. Lapointe, N. Lapointe, Séguin, Bumbray.

Were also present: Messrs. L. J. Ethier, City attorney, D. McNicoll, vice-president of the Canadian Pacific Railway Co., R. Paradis, attorney of said Company and R. A. Dunton, notary.

The Committee again proceeded to consider the draft of contract or agreement prepared by Mr. R. A. Dunton, notary, which is to be passed between the City and the Canadian Pacific Ry Co., concerning the exchange of lands and the rebuilding of the Eastern Cattle Market.

After having examined, clause by clause, the contract in question, and after having made thereto some modifications, it was unanimously

Resolved: That said contract be presented to Council for concurrence and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 2nd of December.

Alderman G. DeSerres, acting-mayor, in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates,

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, La-vaillée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

REQUETES, ETC.

1.—De la "John McDougall Caledonian Iron Works Co." offrant un cautionnement de \$5,000 au sujet de la livraison de la pompe offerte à la Ville.

Déposée sur le bureau.

2.—De contribuables, protestant contre la "Montreal Street Ry Co." qui répand du sable et du sel sur ses rails.

3.—De propriétaires de la Montée du Zouave, demandant que cette rue soit inscrite au répertoire des rues comme rue publique.

Renvoyées à la Commission de la voirie.

4.—De M. W.-T. Leach, se plaignant de la qualité du gaz fourni aux citoyens.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

5.—De la "S. Carsley Co., Limited," au sujet de sa demande d'améliorer son écurie.

6.—Du Bureau des Commissaires des Chemins de Fer, re-session qui doit être tenue à Montréal le 10 du courant.

Renvoyées au Département en Loi.

RAPPORTS

7.—De la Commission des Finances, à l'effet de biffer des livres un montant de \$48,006.25 re élargissement de la rue Notre-Dame-Ouest en 1895.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin HOULE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

8.—De la Commission des Finances, sur la demande de la Commission de l'Aqueduc qui requiert un crédit de \$33,000 pour l'achat d'une pompe de réserve.

M. l'échevin Houlé demande que l'étude desdits rapports soit différée jusqu'à la prochaine assemblée.

M. l'échevin L.-A. Lapointe souleve un point d'ordre, alléguant que, vu la résolution adoptée à la dernière assemblée du Conseil, lesdits rapports sont maintenant devant le Conseil pour qu'il en dispose.

Le maire-suppléant décide que ledit point d'ordre n'est pas fondé, en vertu de l'article 288 de la charte, et déclare que l'étude desdits rapports est différée jusqu'à la prochaine assemblée, à la demande de M. l'échevin Houlé.

9.—De la Commission de la Voirie, recommandant que soient remboursés certaines garanties et certains pourcentages se rattachant à la construction des trottoirs permanents:

(1) à la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes, \$48.02.

(2) à la "Sicily Asphaltum Paving Co.", \$455.92.

(3) à M. D.-C. Drysdale, \$4.92.

10.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$524.78 du crédit affecté aux changements à l'égout de l'abattoir, et de l'appliquer à la continuation de l'égout en brique de la Traverse de Longueuil.

11.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'effacer la ligne homologuée du côté Ouest de la rue Resther, depuis l'avenue Laurier jusqu'à la rue des Carrières.

12.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$500, du crédit affecté au déplacement des poteaux électriques, et d'appliquer ce montant aux puisards des rues.

13.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$175, du crédit affecté au placement des poteaux électriques, et d'appliquer ce montant aux réparations des trottoirs permanents.

14.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$190, du crédit affecté aux trottoirs, et d'appliquer ce montant au prolongement d'un trottoir jusqu'au No. 382 de la rue Huntley.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS, ETC.

1.—From the John McDougall Caledonian Iron Works Coy., offering a bond of \$5,000, anent the delivery of pump offered to the City.

Laid on the table.

2.—From ratepayers, protesting against M. S. R. Co. using sand and salt on their tracks.

3.—From proprietors on Montée du Zouave street, asking that said street be inscribed in the register of streets as a public street.

Referred to Road Committee.

4.—From W. T. Leach, complaining of the quality of gas supplied to the citizens.

Referred to Fire and Light Committee.

5.—From the S. Carsley Co., anent their application to improve their stable.

6.—From Board of Railway Commissioners, re sittings to be held in Montreal on the 10th instant.

Referred to Law Department.

REPORTS.

7.—From Finance Committee, to write off an amount of \$48,006.25 re widening of Notre-Dame street west in 1895.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. HOULE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

8.—From Finance Committee, on the demand of the Water Committee, for an appropriation of \$33,000 to purchase a reserve pump.

Ald. Houlé asked that consideration of said reports be deferred until next meeting.

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that, in view of the resolution adopted at the last meeting of Council, said reports were now before the Council to be disposed of.

The acting-mayor ruled said point or order not well taken, in virtue of article 288 of the charter, and declared that consideration of said reports was deferred until next meeting at the request of Ald. Houlé.

9.—From Road Committee, recommending the reimbursement of certain guarantees and percentages in connection with the construction of permanent sidewalks:

(1) to "La Compagnie de Construction et de Pavages Modernes", \$48.02.

(2) to the Sicily Asphaltum Paving Co., \$455.92.

(3) to D. C. Drysdale, \$4.92.

10.—From Road Committee, to vary \$524.78, from "alterations to abattoir sewer", and apply same to continue "Longueuil Ferry brick sewer."

11.—From Road Committee, to erase homologated line on west side of Resther street, from Laurier avenue to Carrières street.

12.—From Road Committee, to vary \$500 from "moving electric poles" and apply same to "street gullies."

13.—From Road Committee, to vary \$175 from "moving electric poles" and apply same to repairs to "permanent sidewalks."

14.—From Road Committee, to vary \$190 from sidewalks, corner of Huntley and De Fleurimont streets, and apply same to extend a sidewalk as far as No. 382 Huntley street.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

15.—De la Commission de la Voirie, recommandant la construction d'égouts:

(1) Dans la ruelle Dufresne, à l'Ouest de la rue Dufresne, et, dans la rue Dufresne, depuis la ruelle Dufresne jusqu'à la rue Ontario;

(2) Dans la rue Hogan, depuis la rue Hochelaga jusqu'à la rue Sherbrooke;

(3) Dans la rue Montgomery, depuis la rue Hochelaga jusqu'à la rue Sherbrooke.

Renvoyé aux Commissions d'Hygiène et de Statistiques et des Finances.

16.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à MM. C. Chagnon & Cie d'ouvrir une cour à bois de sciage à l'angle des rues Ontario et Chaussé.

17.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'opérer le virement de certains item de ses crédits.

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission de l'Aqueduc, *re* enquête contre M. A. Duval, commis à la station des pompes du bas niveau

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

19.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, soumettant l'état des crédits qu'elle requiert pour l'exercice 1908.

Renvoyé à la Commission des Finances.

20.—De la Commission des Parcs et Traverses, à l'effet de permettre à la Congrégation des Juifs roumains de construire une synagogue avec entrée sur le square Dufferin,

Sur proposition de M. l'échevin ROBILLARD, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté, pourvu néanmoins que l'acte notarié qui sera préparé à cet effet soit enregistré sur la propriété sur laquelle doit être construite la synagogue en question

21.—De la Commission des Parcs et Traverses, soumettant l'état des crédits qu'elle requiert pour l'exercice 1908.

Renvoyé à la Commission des Finances.

22.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, à l'effet d'affirmer la *Gazette Municipale* à la Compagnie de Publications Commerciales.

23.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, demandant d'affecter un crédit de \$2,500 à la réimpression de la charte de la Ville telle que codifiée par le greffier de la Ville.

24.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, soumettant l'état des crédits qu'elle requiert pour l'exercice 1908.

Renvoyés à la Commission des Finances.

25.—De la Commission spéciale des Finances et des Marchés, recommandant d'approuver le contrat à intervenir entre la Compagnie du Pacifique Canadien *re* échange de terrains et reconstruction du Marché à Bestiaux de l'Est.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés. (M. l'échevin M. Martin dissident).

ACTE

26.—Contrat entre la Ville et la "J. T. Lyons Co. Inc." *re* construction d'une souète à charbon en face du No 539 de la rue Sainte-Catherine-Est.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIÈRE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit contrat soit approuvé et que Son Honneur le Maire est de greffier de la ville soient autorisés à le signer au nom de la ville.

AVIS DE MOTION

27.—De M. l'échevin M. Martin, à l'effet de soumettre certaines questions aux électeurs aux prochaines élections municipales.

ORDRE DU JOUR

28.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistique

Resolved: That said reports be received and adopted.

15.—From Road Committee, recommending the construction of sewers:

(1) in Dufresne lane, west of Dufresne street, and in Dufresne street from Dufresne lane to Ontario street.

(2) in Hogan street, from Hochelaga to Sherbrooke St.

(3) in Montgomery street, from Hochelaga to Sherbrooke streets.

Referred to Hygiene and Statistics and Finance Committees.

16.—From Fire and Light Committee, to allow Messrs. C. Chagnon & Co., to open a lumber yard, corner of Ontario and Chaussé streets.

17.—From Fire and Light Committee, to vary certain items of their appropriations.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18.—From Water Committee *re* investigation against Mr. A. Duval, clerk at the Low Level pumping station.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

19.—From Hygiene and Statistics Committee, submitting statement of appropriations required for 1908.

Referred to Finance Committee.

20.—From Parks and Ferries Committee, to allow, on certain conditions, the Roumania Jews Congregation, to build entrance on Dufferin square for proposed synagogue.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. STEARNS, it was

Resolved: That said report be received and adopted, provided nevertheless that the notarial agreement to be prepared in this connection shall be registered on the property on which the proposed synagogue is to be built.

21.—From Parks and Ferries Committee, submitting statement of appropriations required for 1908.

Referred to Finance Committee.

22.—From City Hall Committee, to lease *Municipal Gazette* to the Trades Publishing Co.

23.—From City Hall Committee, for an appropriation of \$2,500 for the printing of the City charter as compiled by the City clerk.

24.—From City Hall Committee, submitting statement of appropriations required for 1908.

Referred to Finance Committee.

25.—From special joint Finance and Market Committees, recommending to approve agreement with C. P. Ry. *re* exchange of lands, and the reconstruction of the Eastern Cattle Market.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted. (Ald. M. Martin dissenting).

DEED.

26.—Agreement between the City and J. T. Lyons Co., *re* construction of a coal shute opposite 539 Ste. Catherine street east.

On motion of Ald. LARIVIÈRE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said agreement be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

NOTICE OF MOTION.

27.—By Ald. M. Martin, to submit certain questions to the electors at the next municipal elections.

ORDER OF THE DAY.

28.—The order of the day being read to consider a report of the Hygiene and Statistics Committee, to purchase

tiques à l'effet d'acheter un certain emplacement, à l'angle des rues Mentana et Marie-Anne, pour y ériger un bain public,

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

Résolu: Que soit adopté ledit rapport et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer au nom de la Ville le contrat qui doit être préparé à cet effet.

29.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'annexer la ville de Notre-Dame-de-Grâces à la ville de Montréal.

Ledit règlement est lu pour la première fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que le Conseil procède maintenant à la seconde lecture dudit règlement.

Le préambule étant lu, il est agréé. (MM. les échevins Sadler et Ward dissidents).

Le maire-suppléant quitte alors la salle du Conseil et il est remplacé au fauteuil de la présidence par M. l'échevin Proulx.

Les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 étant lues, elles sont agréées. (M. l'échevin Ward dissident).

Ledit règlement est alors lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit transmis à la ville de Notre-Dame-de-Grâces pour être soumis au conseil municipal et aussi aux électeurs propriétaires de ladite ville, de la manière prescrite par la charte de Ville de Montréal et ses amendements; et que le greffier et l'avocat de la Ville soient priés de voir à ce que toutes les procédures nécessaires à cette fin soient exécutées conformément à la loi.

30.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission spéciale des Présidents, à l'effet de fixer les heures de travail et les gages des manœuvres,

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN,

Propose: Que ledit rapport soit adopté et que toutes résolutions du Conseil incompatibles avec les dispositions contenues dans ledit rapport soient abrogées et annulées.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, propose en

Amendement: Que tous les mots après les mots "1er janvier 1908," dans la deuxième ligne du deuxième paragraphe dudit rapport, soient retranchés et remplacés par les suivants: "le salaire minimum des journaliers et des manœuvres au service de la Ville soit de \$2.00 par jour et le salaire des charretiers fournissant un cheval et une voiture, de \$3.25 par jour," et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin LARIVIÈRE, propose en

Sous-amendement: Que ledit rapport soit amendé en retranchant les six dernières lignes et en les remplaçant par les mots suivants:

"Que chaque Commission soit autorisée à fixer le salaire des employés non permanents sous son contrôle", et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix,

Le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Turner, Lévy, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Séguin et moy—10.

Contre: Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Bumbrey, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, Gadbois, Nault, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé et David—16.

Ledit sous-amendement est ainsi négatifé.

M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, propose en

Sous-amendement: Que le mot "temporairement" soit ajouté après le mot "manœuvres" dans l'amendement, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Et un autre débat s'engageant, le sous-amendement de

a certain site, corner Mentana and Mary Ann streets, for the erection of a public bath,

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. MARIN, it was

Resolved: That said report be adopted and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the necessary deed to be prepared in this connection, on behalf of the City.

29.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex the town of Notre-Dame-de-Grâces to the City of Montreal,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that the Council do now proceed with the second reading of said by-law.

The preamble being read, it was agreed to. (Ald. Sadler and Ward dissenting).

The acting-mayor then left the Council chamber and was replaced in the chair by Ald. Proulx.

Sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 and 8 being read they were agreed to. (Ald. Ward dissenting).

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said by-law be transmitted to the town of Notre-Dame-de-Grâces, to be submitted to the municipal council of said town and also to the electors who are proprietors in said town, on the manner set forth in the City charter of Montreal and its amendments and that the City clerk and the City attorney, be instructed to see that all the necessary proceedings are carried out in this connection, in compliance with the law.

30.—The order of the day being read to consider a report from the special Committee of chairmen, to fix working hours and wages of laborers,

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. M. MARTIN,

"That said report be adopted and that all resolutions of Council inconsistent with the stipulations contained therein be and are hereby repealed and annulled."

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PROULX,

"That all the words after the words *1st January 1908*", in the second line of the 2nd paragraph, of said report, be struck out and replaced by the following: "*the minimum wages of laborers and journeymen in the employ of the City to be \$2.00 per diem and the wages of carters, supplying a horse and a vehicle, to be \$3.25 per diem*, and that so amended said report be adopted."

And a debate arising,

Ald. GIROUX moved in sub-amendment, seconded by Ald. LARIVIÈRE,

"That said report be amended by striking therefrom the last lines and replacing same by the following:

"*That each Committee be authorized to fix the salary of the non-permanent employes under their control*," and that so amended said report be adopted."

Said sub-amendment being put,

The Council divided:

Yea: Payette, Larivière, Turner, Lévy, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Séguin and Roy—10.

Nays: Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Bumbrey, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, Gadbois, Nault, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé and David—16.

So it passed in the negative.

Ald. LAVALLÉE moved in sub-amendment, seconded by Ald. LEVESQUE,

"That the word "*temporarily*" be added after the word "*journeymen*," in the amendment and that so amended the report as amended be adopted."

And a further debate arising.

The sub-amendment of Ald. Lavallée being then put,

M. l'échevin Lavallée étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Proulx, Lavallée et Lévesque—3.

Contre: Payette, Larivière, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Houlé, David et Roy—23.

Ledit sous-amendement est ainsi négatifé.

L'amendement étant alors mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Proulx, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, Nault et Lévesque—6.

Contre: Payette, Larivière, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Lévy, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Séguin, M. Martin, Marin, Houlé, David et Roy—20.

Ledit amendement est ainsi négatifé.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin PAYETTE,

Le Conseil s'journe.

RENE BAUSSET,

Greffier-adjoint de la Ville.

JULES CREPEAU,

Assistant-greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 3 décembre.

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS.

1.—MM. Ducharme, Filion et Emard se présentent devant la Commission à l'appui de la requête signée par les propriétaires des terrains et des immeubles qui bornent la Montée du Zouave, et demandent l'inscription de ladite Montée du Zouave comme rue publique.

Question différée.

2.—M. O. Lemay se présente devant la Commission au sujet du prolongement de la rue Johnson jusqu'à la rue St-Hubert. Il offre de vendre à la Cité la partie de ces terrains dont la Cité aura besoin, suivant le plan homologué de la rue Johnson, à raison de 80c le pied superficiel, payable comptant, à la condition que la Cité paye elle-même les frais auxquels la transaction donnera lieu.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue Johnson, à partir de la rue St-Hubert jusqu'au prolongement projeté de la rue St-Christophe, soit acquis dans le but de faire une amélioration d'intérêt général et d'utilité publique, à raison de 80c le pied superficiel; et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en conséquence.

3.—M. l'échevin L.-A. Lapointe se présente devant la Commission au sujet de l'effacement des lignes homologuées de la rue Berri, au Nord de la rue Ontario.

Question différée; et prière sera faite aux représentants du quartier La Fontaine assister à la prochaine séance de la Voirie à ce sujet.

REQUETES, ETC.

4.—De M. A. Bray, offrant de construire la 3^e section de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis aux prix et conditions de sa soumission originale pour la construction de la 2^e section dudit égout.

Question différée.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la ville soit autorisé à dé-

The Council divided:

Yea: Proulx, Lavallée and Lévesque—3.

Nays: Payette, Larivière, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Houlé, David and Roy—23.

So it passed in the negative.

The amendment being then put,

The Council divided:

Yea: Proulx, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, Nault and Lévesque—6.

Nays: Payette, Larivière, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Lévy, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Séguin, M. Martin, Marin, Houlé, David and Roy—20.

So it passed in the negative.

The main motion being then put it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. L.A. IVIERE, seconded by Ald. PAYETTE,

The Council adjourned.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of December.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Messrs. Ducharme, Filion and Emard appeared before the Committee in support of a petition signed by the proprietors of lands and immovable properties which bound the street called "Montée du Zouave", asking that the same be inscribed as a public street in the street register.

Consideration deferred.

2.—Mr. O. Lemay appeared before the Committee anent the extension of Johnson street up to St. Hubert street. He offered to sell to the City the part of lands which he may need, according to the homologated plan of Johnson street, at 80c. per superficial foot payable cash, on condition that the City pays the cost which the transaction may bring forward.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the necessary ground for the opening of Johnson street, from St. Hubert to projected St. Christopher street as per plan hereunto annexed, be purchased in order to make an improvement of general interest and of public utility, at the price of 80c. per superficial foot; and, moreover, that a notarial deed be prepared accordingly.

3.—Ald. Lapointe appeared before the Committee anent the erasure of homologated lines of Berri street, North of Ontario street.

Consideration deferred, and that the representatives of La Fontaine ward be invited to attend the next meeting of the Road Committee in this connection.

PETITIONS, ETC.

4.—From Mr. A. Bray, offering to build the 3rd section of the St. Denis ward relieving sewer, at the prices and conditions mentioned in his original tender made for the construction of the 2nd section of said sewer.

Consideration deferred.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to call

mander des soumissions pour la construction de la 3^e section de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis.

5.—De MM. Robillard & Tétreau, avocats, informant la Commission qu'ils ont l'intention de poursuivre la Cité de Montréal en même temps que la Compagnie des Chars Urbains au montant de \$10,000, à cause de la mort du fils de M. Honoré Perrault, tué par un tramway du Sault-au-Récollet, au boulevard St-Denis, le 21 septembre dernier.

Renvoyée au Département en Loi.

6.—De M. V. Guérin, sollicitant une promotion comme sous-contremaitre dans la division Nord.

Déposée sur le bureau.

7.—Protêt de la Succession J.-R. Savignac, pour inondation à sa propriété située Nos 2373 à 2383 rue Notre-Dame Ouest.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière d'y remédier si c'est possible.

8.—Requête de contribuables, protestant contre l'usage du sable et sel en hiver par la "Montreal Street Ry Co." sur ses rails.

Résolu: Que le Département en Loi soit requis de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville a le droit d'empêcher ladite Compagnie de répandre du sable et du sel sur ses rails en hiver.

9.—*Résolu:* Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser leurs dépôts aux entrepreneurs suivants:

F.D Lawrence

Pose de bordure	\$100
Fourniture de dalles de pierre	100
Fourniture de blocs de scorie	100

"The Sicily Asphaltum Paving Co."

Pose de trottoirs en béton	\$100
Fourniture d'asphalte	100
Pose des pavés en granit et blocs	100
Pose des pavés en pierre	100

La Cie de Construction et Pavages Modernes

Fourniture de dalles de pierre	\$100
--	-------

RAPPORTS

10.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la cession de la partie de la rue Cuvillier par la "Montreal Land and Improvement Co".

Déposé sur le bureau.

11.—De l'inspecteur de la Ville demandant de racheter de M. P. Donovan une partie de son lot, savoir: 64 pieds carrés et 8 pouces, pour des fins de rue, aux abords du pont de la rue Wellington.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'une partie du lot, savoir: 64 pieds carrés et 8 pouces, soit racheté de M. P. Donovan, à raison de \$1 le pied carré pour des fins de rue.

CREDITS

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que huit (8) employés permanents soient engagés pour travaux généraux à raison de \$2.50 par jour.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que la réquisition de la Commission de la Voie, au montant de \$2,948,433.42, telle que préparée par la Commission, soit acceptée et qu'elle soit référée à la Commission des Finances pour être approuvée.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 4 décembre.

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, Turner, Séguin, M. Martin, Labrecque et N. Lapointe.

for tenders for the construction of the 3rd section of the St. Denis ward relieving sewer.

5.—From Messrs. Robillard & Tétreau, advocates, informing the Committee of their intention to take legal proceedings against the City of Montreal and the Montreal Street Railway Co., for an amount of \$10,000, on account of the death of Mr. Honoré Perrault's son, killed by a tramway coming from Back River, at St. Denis boulevard, on the 21st September last.

Referred to the Law Department.

6.—From Mr. V. Guérin, asking to be promoted as assistant foreman in the Northern division.

Laid on the table.

7.—Protest from estate J. R. Savignac for the flooding of his property situated Nos. 2373 to 2383, Notre-Dame street west.

Referred to the City surveyor with instructions to arrange the matter, if possible.

8.—Petition from ratepayers protesting against the use of sand and salt on the tracks, during winter, by the Montreal Street Railway Co.

Resolved: That the Law Department be asked to give an opinion as to whether the City has the right to prevent said Company from using sand and salt on its tracks in winter.

9.—*Resolved:* That the City treasurer be authorized to refund their deposits to the following contractors:

F.D Lawrence

Laying of curbstone	\$100
Supplying flagstone	100
Supplying scoria blocks	100

The Sicily Asphaltum Paving Co.

Laying of concrete sidewalks	\$100
Supplying asphalt	100
Laying of granite and scoria pavings	100
Laying of stone work	100

"La Cie de Construction et Pavages Modernes"

Supplying flagstone	\$100
-------------------------------	-------

REPORTS.

10.—From the City surveyor anent the cession of part of Cuvillier street by the Montreal Land & Improvement Co.

Laid on the table.

11.—From the City surveyor asking to repurchase from Mr. P. Donovan, a part of his lot of land, to wit: 64 square feet and 8 inches for street purposes, at the approaches of the Wellington street bridge.

On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a part of said lot, to wit: 64 square feet and 8 inches be repurchased from Mr. P. Donovan at one dollar per square foot, for street purposes.

APPROPRIATIONS

12.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That eight (8) permanent employees be engaged for general work at \$2.50 per day.

13.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the budget for the Road department, amounting to \$2,948,433.42, as prepared by the Committee be accepted and referred to the Finance Committee for its approval.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of December.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, Turner, Séguin, M. Martin, Labrecque, N. Lapointe.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Pierre V. Côté

1.—Soumise et lue une lettre de M. Pierre-V. Côté, locataire de l'étal à légumes No 1 de l'extérieur du marché Bonsecours, demandant, pour cause de maladie, la permission de résilier son bail en faveur de M. Eugène Côté, son neveu.

Est également soumise et lue une lettre de M. Eugène Côté, demandant de louer l'étal en question.

Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: D'accepter la résignation de M. P. Côté, et de louer à M. Eugène Côté l'étal en question, aux mêmes conditions.

2.—Soumise et lue une lettre de M. A. Lebeau, locataire de la Ville comme hôtelier au marché à bestiaux de l'Est, demandant l'autorisation de transporter son bail à une autre personne.

Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: D'acquiescer à la demande de M. Lebeau.

3.—M. J.-B. Archambault, avocat, se présente devant la Commission et soumet une requête au nom de MM. Fortin & Trudeau, locataires des étaux situés rue des Commissaires au marché Bonsecours, demandant que les étaux en question soient transportés à M. Isidore Trudeau seul.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que cette requête soit reçue et acceptée à la condition expresse que M. Fortin soumette, par écrit, devant cette Commission, une résignation de son bail.

4.—M. J. Lamoureux, président de l'Association des Bouchers, se présente devant la Commission et demande qu'il soit permis à M. Octave Hogue, boucher et locataire du marché Saint-Jean-Baptiste, de prendre M. A. Forest comme associé.

A ce sujet, M. Lamoureux soumet en même temps un acte de société préparé par M. J.-R. Mainville, notaire.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: De permettre à M. Hogue de prendre un associé.

5.—Soumise et lue une lettre de MM. Côté & Marsan, entrepreneurs, relativement à la défectuosité du toit du grand marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: Que cette lettre soit reçue et que la Compagnie du Pacifique Canadien soit informée en conséquence.

6.—*Résolu:* Qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer le virement suivant de ses crédits, savoir: Prendre \$15 du contingent du marché à bestiaux de l'Ouest, et appliquer ce montant au contingent du marché Saint-Antoine; et \$15 du contingent du marché à bestiaux de l'Est, et appliquer ce montant au contingent du marché Saint-Jean-Baptiste.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De prier M. A. Chaussé, inspecteur des Edifices, d'examiner la bâtie du marché Saint-Antoine et de faire rapport pour la prochaine séance de cette Commission.

7.—La Commission procède à l'étude les crédits requis pour l'administration du département en 1908.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$114,340 soit voté et réparti comme suit:

Salaires.	\$23,875
Téléphones.	235
Contingent des Marchés.	1,880
Eclairage.	2,100
Combustible.	1,000
Contingent général.	350
Travaux et réparations.	34,900
Achat d'un terrain et construction d'un nouveau marché dans le quartier St-Denis (Nord).	50,000
	<hr/>
	\$114,340

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

té, tenant of vegetable stall No. 1, outside of Bonsecours market, asking, on account of illness, permission to give up his lease in favor of Mr. Eugène Côté, his nephew.

Submitted at the same time, a letter from Mr. Eugène Côté asking to rent the stall in question.

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That Mr. P. Côté's resignation be accepted and to rent to Mr. Eugène Côté, the stall in question, on the same conditions.

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That Mr. P. Côté's resignation be accepted and that the said stall be rented to Mr. Eugène Côté, on the same conditions.

2.—Submitted and read a letter from Mr. A. Lebeau, tenant of the Corporation, as hotel-keeper at the Eastern Cattle market, asking authority to transfer his lease to another party.

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That Mr. Lebeau's request be granted.

3.—Mr. J. B. Archambault, advocate, appeared before the Committee and submitted a petition on behalf of Messrs. Fortin & Trudeau, tenants of stalls, in Bonsecours market, on Commissioners street, asking that the stalls in question be transferred to Mr. Isidore Trudeau alone.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the petition be received and accepted on the express condition that Mr. Fortin shall send to this Committee a written resignation of his lease.

4.—Mr. J. Lamoureux, president of the Butchers' Association, appeared before the Committee, asking that Mr. Octave Hogue, butcher and tenant in St. Jean-Baptiste market, be allowed to take in partnership Mr. A. Forest.

Mr. Lamoureux submitted at the same time a deed of partnership prepared by Mr. J. R. Mainville, notary, in this connection.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That Mr. Hogue be allowed to take a partner.

5.—Submitted and read a letter from Messrs. Côté & Marsan, contractors, concerning the bad state of the roof over the large cattle market at the Eastern Cattle Market.

Resolved: That said letter be received and that the Canadian Pacific Railway Co., be informed accordingly.

6.—*Resolved:* That a report be made to Council asking authority to vary the following sum, to wit: to take \$15 from the contingent of the Western cattle market and apply said sum to the St. Antoine market contingent, and to take \$15 from the Eastern cattle market contingent and apply same to the St. Jean-Baptiste market contingent.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That Mr. A. Chaussé, Building inspector be requested to examine the building of the St. Antoine market and report for the next meeting of this Committee.

The Committee then proceeded to consider appropriations required for the management of the department for the year 1908.

Resolved: That a report be made to Council asking that a sum of \$144,340 be voted and apportioned as follows:

Salaries	\$23,875
Telephones	235
Market contingent	1,880
Lighting	2,100
Fuel	1,000
General contingent	350
Works and repairs	34,900

Purchase of land and building of a new market in St. Denis ward (North)	50,000
	<hr/>
	\$114,340

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

COMMISSION DE POLICE

*Compte rendu de l'assemblée du 5 décembre.
(Assemblée spéciale)*

Sont présents: MM. les échevins Proulx, président, Bumbray, Roy, Séguin et Stearns.

1.—M. Curran, avocat, se présente devant la Commission et demande que soit accordée aux cochers de place Pat. Butler et Jas. Connally une licence de cochers de place au poste de cochers du square Phillipps.

Résolu: En conséquence.

2.—A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: Que la licence de cocher de place de Nicolas Corcoran soit transportée du poste No 15, angle des rues St-Gabriel et Craig, au poste No 46, angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue McGill College, et que, en conséquence, une voiture de plus soit ajoutée à ce dernier poste.

3.—*Résolu:* Que les items suivants soient ajoutés aux estimés de la Cour du Recorder pour l'exercice 1908:

Contingents	\$100
Uniforms pour huissiers	285

et que ces estimés soient transmis à la Commission des Finances pour qu'elle les approuve.

4.—*Résolu:* De donner un acompte de \$5,000 à M. Damien Lalonde, entrepreneur, pour travaux exécutés à l'écurie centrale, ces travaux ayant été approuvés par M. l'architecte Montbriand.

5.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$144.90 afin de compléter le paiement de l'architecte de l'écurie centrale.

6.—A la suggestion de M. Parent, surintendant du service de l'Eclairage, il est

Résolu: D'ajouter un montant de \$250 aux estimés pour l'éclairage pour l'exercice 1908.

7.—M. l'échevin Giroux se présente devant la Commission et demande que la licence du cocher de place Arthur Bénard soit transférée de la Place Jacques-Cartier au poste situé à l'angle des rues Saint-Hubert et Craig.

8.—M. l'échevin Giroux épouse aussi devant la Commission la réclamation de M. Joseph Goudreau pour blessure reçue dans une bagarre sur la rue St-Paul, pendant qu'il prenait main-forte à la police.

Résolu: De renvoyer ladite réclamation au Bureau des Réclamations avec recommandation de la payer.

9.—Sur recommandation de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: D'ouvrir une fourrière chez J.-A. Moreau, rue Garnier.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE MENSUELLE DU 9 DÉCEMBRE

ORDRE DU JOUR

RÈGLEMENTS

- 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs (Lapointe, L.-A.)
- 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (Martin, J.-B.-A.)
- 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
- 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
- 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).

POLICE COMMITTEE

*Report of meeting held the 5th of December.
(Special meeting).*

Present: Ald. Proulx, chairman, Bumbray, Roy, Séguin, and Stearns.

1.—Mr. Curran, advocate, appeared before the Committee and asked that cabmen Pat. Butler and Jas. Connally be granted a cab license at the Phillips' Square cabstand And, it was

Resolved: Accordingly.

2.—At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That Nicholas Corcoran's cab license be transferred from cabstand No. 15, corner St. Gabriel and Craig streets to cabstand No. 46, Sherbrooke street and McGill College Avenue, and that, in consequence, one more cab be added to the latter cabstand.

3.—*Resolved:* That the following items be added to the estimates of the Recorders' Court for the year 1908:

Contingents	\$100
Uniforms for bailiffs	285

and that the same be sent to the Finance Committee for their concurrence.

4.—*Resolved:* To grant an account of \$5,000 to Mr. Damien Lalonde, contractor, for work done at the Central stable, the same being approved by architect Montbriand.

5.—*Resolved:* To report to Council for an amount of \$144.90 to complete payment to the architect of the Central stable.

6.—At the suggestion of Mr. Parent, superintendent of Lighting Department, it was

Resolved: That the sum of \$250 be added to the estimates for "Light" for the year 1908.

7.—Ald. Giroux appeared before the Committee and asked that hackman Arthur Bénard's license be transferred from Jacques-Cartier Place to the corner of St. Hubert and Craig streets.

8.—Ald. Giroux also laid before the Committee the claim of Mr. Joseph Goudreau for injuries received while helping the police in an affray on St. Paul street.

Resolved: That said claim be referred to the Claim's Committee with the recommendation that it be paid.

9.—On the recommendation of Ald. Lévesque, it was

Resolved: To establish a public pound at J. A. Moreau's, 27 Garnier street.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 9TH OF DECEMBER

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS

- 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
- 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
- 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates).
- 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
- 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employés. (Gadbois).

6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
8. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

9. *Gadbois.*—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
10. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No 268.

REGLEMENTS

11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le Parc Crémazie. (Houlé).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

13. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 318.
14. *Nault.* Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
15. *Proulx.*—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
16. *Labrecque.*—Pour amender le règlement No. 308.

REGLEMENT

17. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 34. (Yates.)

MOTION

18. *Lapointe, L.-A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.

REGLEMENT

19. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

RAPPORT

20. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

REGLEMENTS

21. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 *re* paix publique. (Proulx).
22. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
23. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
24. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
25. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).
26. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
27. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
29. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway de la rue Rachel. (Larivière).
30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).

MOTIONS

31. *Martin, J.-B.-A.*—Pour abroger une résolution *re* Chemin de fer des Comtés du Sud.
32. *White.*—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.

REGLEMENT

33. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière.)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor. (Larivière.)

MOTIONS

9. *Gadbois.*—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
10. *Dagenais.*—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS

11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé.)
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais street. (Houlé.)

MOTIONS

13. *Dagenais.*—To amend by-law No. 318.
14. *Nault.*—That no exclusive contract be granted for electricity.
15. *Proulx.*—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
16. *Labrecque.*—To amend by-law No. 308.

BY-LAW

17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTION

18. *Lapointe, L. A.*—For a by-law *re* taxes and to repeal certain by-laws.

BY-LAW

19. 3rd reading of a by-law to annex Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORT

20. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

BY-LAWS

21. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).
22. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)
23. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe L. A.)
24. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe L. A.)
25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier).
26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by-laws concerning health. (Dagenais).
27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière).
29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière).
30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy).

MOTIONS

31. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution *re* Southern Counties Railway.
32. *White.*—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.

BY-LAW

33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

34. *Payette.*—Pour amender règlement *re* compagnies d'assurance.
 35. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 197 *re* fumier et ordures ménagères.
 36. *Yates.*—Pour abroger le vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre-Dame des Neiges.

RAPPORTS

37. *Voirie.*—Pour changer le nom de la rue Saint-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle Saint-Pierre.
 38. *Voirie.*—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
 39. *Police.*—Pour augmenter le traitement du quartier-maître Holland.
 40. *Police.*—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.

MOTIONS

41. *Molson.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
 42. *Laviolette.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
 43. *Ward.*—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
 44. *Ward.*—Pour reconsiderer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re* réduction du prix de l'eau.

RAPPORTS

45. *Hôtel-de-Ville.*—Pour donner un local plus spacieux aux évaluateurs.
 46. *Finances.*—Pour vendre un certain terrain à la Cie du chemin de fer du Grand Tronc.

MOTION

47. *Yates.*—Pour abroger résolution *re* hôtel de ville de Sainte-Cunégonde.

REGLEMENTS

48. 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (Gadbois).
 49. 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (N. Lapointe).
 50. 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement No 299 *re* pain (M. Martin).
 51. 3^{ème} lectures d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame de Grâces. (Lavallée).

MOTIONS

52. *Lapointe, L.-A.*—*Re* conduits souterrains.
 53. *Lapointe, L.-A.*—Pour augmenter les gages des charreliers et des journaliers.
 54. *Nault.*—Concernant la construction d'un réservoir additionnel.
 55. *Larivière.*—Pour demander au gouvernement fédéral de faire adopter une loi au sujet des journaliers.

RAPPORTS

56. *Incendies et Eclairage.*—Pour ne pas permettre à la Cie S. Carsley d'agrandir son écurie.
 57. *Finances et Aqueduc.*—*Re* achat d'une pompe additionnelle.

MOTION.

58. *Martin, M.*—Pour un référendum sur certaines questions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

MOTIONS

34. *Payette.*—To amend by laws *re* insurance Companies.
 35. *Nault.*—To amend by-law No. 197 *re* manure and house offal.
 36. *Yates.*—To repeal vote on second reading of by-law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS

37. *Road*—To change name of St. Alphonse street and St. Peters lane.
 38. *Road.*—To annul contract of Messrs. Latreille & Frère.
 39. *Police.*—To increase salary of Quartermaster Holland.
 40. *Police.*—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.

MOTIONS

41. *Molson.*—To change name of Bertrand street to Gain.
 42. *Laviolette.*—To change name of Bertrand street to Cartier.
 43. *Ward.*—To acquire M. W. & P. Co.
 44. *Ward.*—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by-law *re* reduction of water rates.

REPORT

45. *City Hall.*—To give more room to the Assessors' department.
 46. *Finance.*—To sell a certain piece of land to G. T. Ry Co.

MOTION

47. *Yates.*—To repeal resolution *re* Ste. Cunegonde Town Hall.

BY-LAWS

48. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (Gadbois).
 49. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 270. (N. Lapointe).
 50. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 299 *re* bread. (M. Martin).
 51. 3rd reading of a by-law to annex N. D. de Grâces. (Lavallée).

MOTIONS

52. *Lapointe, L. A.*—*Re* underground conduits.
 53. *Lapointe, L. A.*—To increase wages of carters and laborers.
 54. *Nault.*—Anent construction of an additional reservoir.
 55. *Larivière.*—For federal legislation anent laborers.

REPORTS

56. *Fire and Light.*—Not to allow the S. Carsley Co. to extend their stable.
 57. *Finance and Water.*—On the purchase of an additional pump.

MOTION

58. *Martin, M.*—For a referendum on certain questions.
 L. O. DAVID,
City Clerk.



Egout

Service de la Voirie

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la Ville, et portant à l'endos "Soumission pour égout," seront reçues au bureau du greffier de la Ville jusqu'à midi, lundi, le 16 décembre 1907, pour la construction de la section 3 de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis, suivant la section et la spécification que l'on peut voir au bureau de l'inspecteur de la Cité.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception desdites soumissions.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville.

Le tout suivant le règlement No 298 concernant les égouts.

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur à la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 4 décembre 1907.



Sewer

ROAD DEPARTMENT

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed "Tender for Sewer" will be received at the office of the City clerk until noon, Monday, December 16th, 1907, for the construction of section 3 of the St. Denis ward relieving sewer according to section and specification on view in the City surveyor's office.

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewer is completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, December 4th, 1907.



RUE RESTHER

Effacement de ligne homologuée (côté ouest), de l'avenue Laurier à la rue des Carrières, dans le quartier St-Denis de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la Chambre No 31 au Palais de Justice de cette Cité, lundi, le trente-troisième jour de décembre courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu pour demander que le plan homologué du quartier St-Denis de ladite Cité soit modifié, en effaçant la ligne homologuée sur le côté Ouest de la rue Resther, de l'avenue Laurier à la rue des Carrières, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

CITY HALL,
Montréal, 5 décembre 1907.

RESTHER ST.

Erasure of homologated line (west side), from Laurier avenue to Carrières street, in the St. Denis Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montréal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No 31 at the Court-House of this City, on Monday, the thirtieth day of December instant, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Denis ward, in the said City, be modified by erasing the homologated line (west side) of Resther street, from Laurier avenue to Carrières street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

HÔTEL DE VILLE,
Montreal, 5th December, 1907.



EGOUTS

Avis aux Contribuables

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle spécial pour un égout construit par la municipalité du Village DeLorimier dans la rue Iberville, entre la rue Rachel et la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien (la quote-part du coût de cet égout payable par la Cité, à savoir \$7,500, répartie sur les propriétaires des immeubles qui longent le côté Est de ladite rue Iberville) est complété et maintenant déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au sous-signé, à son bureau dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 4 décembre 1907.



SEWERS

Notice to Ratepayers

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Special Roll of Assessment for the construction of a sewer by the Municipality of the Village of DeLorimier in Iberville street, between Rachel street and the Canadian Pacific Railway track, the City's share of the cost of such sewer, viz: \$7,500, levied on the proprietors of immovable bordering upon the east side of said Iberville street, is completed and is now deposited in the office of the undersigned in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 4th December, 1907.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistrement Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue-Area. Rue Street.	Rue Street.	Genre—a—Descript.	Prix Price.		
Duvernay...	139822	25 nov. 1907	20 oct. 1907	De Jules Hamel	Jos. Montpetit	8-220 & 221.....	4800	Marie-Anne	L	\$ 2000 00		
St. Denis...	139832	25 " "	20 nov. "	Jos. Ferron	Ve Louis Trudeau	325-391.....	1575	St. Hubert	B	2750 00		
St. Henri...	139849	25 "	20 "	T. J. Christmas	Com. d'Ec. St. Henri	1555.....	4500	St. Jacques	L	5500 00		
do	139850	25 "	21 "	Chs Gillard	J. Bte Lamarche	P. 1304, P. 1305.....	2300	94 à 96 Ave Laporte	L	3500 00		
St. Denis....	139851	25 "	23 "	St. D. L. Coy	P. Laframboise	½ S. E. 8-485.....	2500	Huntry	L	262 50		
do	139852	25 "	23 "	do	Jos. Ménard	½ S. E. 8-461.....	"	do	L	237 50		
do	139853	25 "	23 "	do	Nap. Boivin	7-977.....	2750	Labelle	L	195 95		
do	139854	25 "	23 "	do	Jos. Bureau	½ N. O. 8-688.....	2630	do	L	275 00		
St. Henri ...	139855	25 "	13 "	O. Brown & al	A. Moquin	P. 941-53	2160	581 à 583 Workman	B	953 50		
Hochelaga...	139870	26 "	25 sept.	E. Mayer	Jos. Faucher	29-748.....	2646	Aylwin	B	450 00		
St. Denis...	139872	26 "	21 nov.	De Z. Berthiaume	I. Touchette	7-909.....	2750	Labelle	B	3050 00		
St. J. Bte...	139873	26 "	21 "	A. Gadbois	A. Victor	½ N. E. 79-6.....	1238	855 à 855a Cadieux	B	2650 00		
Duvernay...	139875	26 "	25 "	W. Dupont	M. & A. Renaud	6-25.....	1656	50 à 52 Lasalle	L	2700 00		
St. Denis...	139885	26 "	23 "	Les Frères de l'Inst. C.	E. Richard	339-334.....	2500	Mont Royal	L	900 00		
Duvernay...	139887	26 "	25 "	J. O. D'Aragon	J. A. Aubin	11-51.....	2162	1165 à 1167 St. André	B	2725 00		
do	139899	26 "	2 "	A. Deschamps	Delle A. Thibault	8-238 & 239.....	5000	184 Christophe Colomb	B	13300 00		
St. Denis...	139900	26 "	19 août	Hy Cadieux	A. Lamontagne	325-272.....	2068	1385 à 1385a St. André	B	3000 00		
Duvernay...	139916	27 "	8 nov.	H. Glenny	O. M. dit Boismenu	7-91.....	2000	161 à 161B Dufferin	B	450 00		
St. Denis...	139936	27 "	26 "	Ve L. Major	J. G. Boissonnault	488-36-B.....	"	St. André	B	Ré Ré Ré		
do	139945	27 "	26 "	A. Gagnon	J. Cartwell	7-253.....	2750	1639 Labelle	B	870 00		
do	139947	28 "	26 "	C. H. Marion	Jos. Robillard	2629-172.....	2000	Létang	B	500 00		
Ste. Marie...	139949	28 "	26 "	D. Léveillé	E. Biron & al	173-266.....	2500	Chapleau	L	225 00		
St. Denis...	139960	28 "	12 "	H. R. Drummond	A. Delage	½ S. E. 331-272.....	2350	641 à 613 Garnier	B	220 à 222 St. Charles	B	3400 00
St. Gabriel...	139982	28 "	27 "	Ve D. Dansereau	L. Pinsonnault	2584	5112	220 à 222 St. Charles	B	2075 00		
Hochelaga...	139985	28 "	20 "	G. E. Baril	C. C. Deguise	50-155 à 159.....	11250	St. Germain	L	Hubert	B	2500 00
St. Denis...	139986	28 "	25 "	Jos. Rodier	A. Chevalier	489-308.....	2139	2385 à 2387 St. Hubert	B	3000 00		
do	139993	29 "	13 "	Ve L. Cousineau	J. Lanctôt	162-173, 162-174.....	3080	556 à 560 Rivard	B	1700 00		
do	139994	29 "	21 mars	O. Chapleau esqual	O. Chapleau	324-3.....	1680	113 à 115 Pontiac	B	3300 00		
Duvernay...	140001	29 "	29 nov.	Suc. A. Caron	E. Mayer	12-23 & 24.....	6450	St. Hubert	L	255 00		
Hochelaga...	140002	29 "	27 "	Suc. Hy Hogan	M. Simoneau	148-185.....	2000	Montgomery	L	3400 00		
Duvernay...	140004	29 "	27 "	J. N. Boucher esqual	N. Boubier	1-415.....	2950	640 à 640A Papineau	B	2260 00		
St. Denis...	140005	29 "	27 "	do	Ve F. Adam	P. 339-57 & 58.....	1000	Gilford	L	475 00		
Duvernay...	140006	29 "	27 "	do	H. Rivest	1-413.....	2950	652 à 654 Papineau	B	1710 00		
St. Denis...	140013	29 "	28 "	A. Houle & ux	A. Groulx	½ N. 8-526	2500	Huntly	L	1000 00		
Duvernay...	140016	29 "	25 "	The Dom. Transp. Co. Ltd...	A. Lefebvre	1-327.....	"	Mont Royal	L	1200 00		
St. Denis...	140024	29 "	28 "	De A. Sicotte	H. Chartrand	7-968 & 9.....	5500	Labelle	L	633 36		
Hochelaga...	140029	30 "	27 "	The Montreal Gas Co. S. Rozinsky	J. E. Forget	159-133 & 4.....	3608	Bercy	L	325 00		
do	140035	30 "	29 "	The M. L & Imp. Co. H. R. Drummond	P. N. Montmarquette	29-464.....	2375	Cuvillier	L	275 00		
St. Denis...	140039	30 "	26 "	De S. Valiquette	R. Brnnet	7-387.....	2325	Lasalle	L	500 00		
do	140041	30 "	29 "	E. Roy	P. N. O. 8-736	2175	St. Hubert	L	500 00			
do	140042	30 "	29 "	H. Ste. Marie & al	P. Ste. Marie, Sr.	931 & 932, P. 941-61	2562	Labello	L	500 00		
St. Henri...	140047	30 "	20 "	J. Bte Dubois	J. H. David	6115	509 à 533 Workman	B	1500 00 (Droits)			
Ste. Cunégonde...	140046	30 "	20 "	A. Niding	J. Bte Dubois	735.....	2400	774 à 776 Albert	B	5000 00		
St. Henri...	140048	30 "	20 "	P. Ste. Marie & al	M. Duclos	30.....	30	Workman	L	1 00		
Duvernay...	140050	30 "	29 "	A. Roussille	J. H. David	1-334.....	2500	643a MontRoyal	B	6500 00		

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. Suite.—TRANSFERS OF PROPERTIES. Cont.

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregistrement. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip Price.
St. Louis ...	70489	25 nov. 1907	8 nov. 1907	R. G. Hood	De M. White	710	4976 49 à 46 73 Marie-Louise	B	6900 00
St. Laurent. Est.....	70490	25 " "	18 " "	De F. Dupré et al.	De F. Z. Day	84-C 85 A	2860 Prince Arthur	B	7300 00
Papineau. St. Louis. do	70491	25 " "	13 " "	P. Connolly	J. A. A. Brodeur	P. 51 3040 77 à 81 St Paul..	B	5500 00	
St. Louis. do	70495	26 " "	4 " "	J. B. N. Audet	E. Dubois	1224-75 à 78	7820 Dumont	L	2100 00
Ste. Marie. St. Laurent. Lafontaine. Papineau.	70496	26 " "	18 " "	M. Albert	De H. Lehrer	710-20 2426 252 à 256 Ontario	B	7650 00	
do	70498	26 " "	15 nov. " "	De L. J. Gaboury	A. Provost	882 1325 570 Cadieux	B	3500 00	
Ste. Marie. St. Laurent. Lafontaine. Papineau.	70503	26 " "	8 " "	A. Champagne	J. Opril et al.	1355-30 à 32	3075 Ave. Emma	L	900 00
St. Laurent. do	70504	26 " "	8 " "	J. D. Gauthier et al.	J. A. Papineau	P. 478	3886 147 Bleury	B	7575 00
Papineau.	70506	26 " "	21 " "	L. Filiatrault	De L. Paquette	½ N. O. 1202-96, 1202-97	2154 65, 65-B Rivard	B	2800 00
	70509	27 " "	14 " "	Succ. J. Brunet	Eveline Laurent	1226-38, 1226-39, 1225-23	4088 Gauthier	L	1000 00
St. Louis ...	70515	27 " "	30 oct. " "	Succ. P. Lamy	H. Lamy	½ indivise 894-4 & de 894-3	3155 107 Sherbrooke	B	21000 00
do	70524	28 " "	23 nov. " "	M. Seidman	M. J. Seidman	Droits dans 929	784 à 786-B 262 à 264	Cadieux B	450 00
Ste. Marie...	70526	29 " "	26 ma. 1906	C. Bourdon	De J. Dupuy	½ 1359-57	1600 Dufresne	B	2500 00
do	70527	29 " "	19 avr. " "	De J. Dupuy	De J. Bourdon	1359-57	1600 do	B	2500 00
St. Laurent..	70528	29 " "	4 oct. 1907	Succ. R. Kane	De C. Gurd	696-1	1171 238 Lagachetiére	B	2670 00
Ste. Marie... Papineau...	70535	30 " "	26 ma. 1906	C. Bourdon	De J. Bourdon	½ N. O. 1359-57	1600 266 à 268-A Dufresne	B	Donation
	70538	30 " "	29 nov. 1907	J. O. Renaud	De M. Côté	½ Sud 1155	2026 412 à 414 Gain	B	1650 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Ste. Anne...	144817	25 nov. 1907	15 nov. 1907	I. F. Mitchell	F. R. Mitchell	850	5580 226 Congrégation	B	2000 00
St. Joseph...	144819	26 " "	14 " "	J. A. Hébert & al.	J. S. Prince	466-72	2320 127, 129 Lusignan	B	5500 00

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,

Régistraire de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.

